



**DÉCLARATION DES CAUSES
D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION
FAISANT OBSTACLE À LA VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées dans l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné (e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à : Le :

**Signature
obligatoire**



Cerfa N°12660*02

**DEMANDE DE VALIDATION DU
PERMIS DE CHASSER
CAMPAGNE DE CHASSE 2025-2026**

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

CP Ville :

COMPLÉTER OU CORRIGER SI NÉCESSAIRE

Nom de naissance :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

Prénom 4 :

Date de naissance :

Commune de naissance :

N° département de naissance :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

N° permis de chasser :

Délivré le :

Par :

MINEUR OU MAJEUR SOUS TUTELLE

Autorisation de chasser accordée par :

Père / Mère / Tuteur ⁽¹⁾ :

Juge des tutelles ⁽¹⁾ :

Le :

SIGNATURE

⁽¹⁾ rayer les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de l'autorisation

NATURE DE LA VALIDATION DEMANDÉE

VALIDATION DÉPARTEMENTALE 04

156,00 €

Avec assurance RC
178,00 €

Abonnement revue
+ 5,00 €

161,00 € sans RC
183,00 € avec RC

Valable sur le département 04 uniquement

Pour une validation temporaire, contactez
le 04 92 31 94 52 ou rendez-vous sur www.fdc04.com

VALIDATION NATIONALE

225,80 €

Avec assurance RC
247,80 €

Abonnement revue
+ 5,00 €

230,80 € sans RC
252,80 € avec RC

Chasser le sanglier en Alsace-Moselle

Contribution valable sur les 3 départements

- 57 (Moselle) } Choisir le
 67 (Bas-Rhin) } département pour
 68 (Haut-Rhin) } le versement

**Contribution droit
local sanglier
+ 70 €**

295,80 € sans RC
317,80 € avec RC

COCHER LA OU LES CASE(S) DE VOTRE CHOIX ET ÉTABLISSEZ VOTRE CHÈQUE À L'ORDRE DE : RÉGIE FDC 04



BÉCASSE DES BOIS :

tout prélèvement de bécasse des bois en l'absence de carnet de prélèvement papier avec dispositif de marquage ou carnet numérique ChassAdapt est interdit.

Le carnet bécasse papier de la saison précédente doit avoir été restitué pour prétendre à la délivrance d'un carnet papier ou numérique (ChassAdapt).

COCHER L'UN DES 3 CHOIX CI-DESSOUS :

- carnet de prélèvement bécasse PAPIER
 carnet numérique (application CHASSADAPT)
 ne pas chasser la bécasse

L'absence de réponse vaut renonciation à chasser la bécasse

Validation annuelle départementale 04 : cotisation : 96.50€, droit de timbre : 9€, redevance cynegetique dept. annuelle : 49.95€, frais de dossier : 0.55€ - assurance RC chasse 22€
Validation annuelle nationale : cotisation : 104.95€, droit de timbre : 9€, redevance cynegetique nat. annuelle : 49.95€, part forfaitaire FNC : 56.90€, frais de dossier : 5€

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien <https://www.fdc04.com>. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (délégué de la protection des données) à l'adresse cnl.fdc04@chasseurdefrance.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FNIADA, d'après les articles 6.1 c et 23 du RGPD, auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

Obtenir la validation du permis de chasser

PAR COURRIER

DOCUMENTS À FOURNIR

- la demande de validation **vérifiée, complétée et signée**
- le règlement par chèque daté et signé à l'ordre de **RÉGIE FDC 04**

⇒ Envoyez le dossier complet dans l'enveloppe jointe et affranchie à :

Service « validations du permis de chasser »
F D C 04
CS 99027
04995 CHAMPTERCIER

SUR PLACE

DOCUMENTS À FOURNIR

- la demande de validation **vérifiée, complétée et signée**
- le règlement par :
 - o chèque daté et signé à l'ordre de RÉGIE FDC 04
 - o carte bancaire
 - o mandat



PAR INTERNET

Rendez-vous sur www.fdc04.com et cliquez sur le bouton en haut à droite :

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Ou scannez le QR Code :



... et suivez les instructions.

- ✓ disponible 7 j./7 et 24 h./24
- ✓ téléchargement immédiat et illimité
- ✓ paiement 100% sécurisé
- ✓ disponible pour les nouveaux chasseurs (indisponible pour les mineurs ou majeurs sous tutelle)

Votre carnet de prélèvement Bécasse, si vous l'avez demandé, vous sera envoyé par courrier le jour ouvré suivant, avec une copie de votre validation.

LE RÈGLEMENT DOIT CORRESPONDRE AU MONTANT EXACT DE LA VALIDATION DEMANDÉE.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.

AUCUNE VALIDATION NE SERA DÉLIVRÉE SUR PLACE, LE JOUR DU DÉPÔT DU DOSSIER.



Application mobile de gestion adaptative ChassAdapt

ChassAdapt est une application créée par la Fédération Nationale des Chasseurs et disponible gratuitement.



Télécharger sur App Store



Télécharger sur Google Play



Dès que vous avez saisi un prélèvement bécasse sur l'application, vous ne pourrez plus revenir au carnet papier. Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour ChassAdapt.

Les prélèvements pour la tourterelle des bois sont obligatoirement saisis en temps réel sur ChassAdapt.

Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur ChassAdapt en cours de saison



Prélèvements Petit Gibier



Pensez à demander fiche de prélèvement chasseur à la société de chasse.

À retourner dès la fermeture à la société de chasse.

Le carnet « petit gibier de montagne », obligatoire par arrêté ministériel, sera délivré uniquement au détenteur du droit de chasse qui en fera la demande. Rapprochez-vous de votre société de chasse.

Abonnement à la revue de la fédération

La revue « La chasse dans les Alpes de Haute-Provence » (4 numéros par an) vous permet de rester au fait des dernières actualités pour 5 € par an. Pensez à vous inscrire à la newsletter (renseignez votre mail) pour les informations de dernières minutes.

Assurance Responsabilité Civile individuelle du chasseur

L'assurance responsabilité civile individuelle du chasseur (garanties minimales) vous est proposée pour 22 €.

Si vous souhaitez un complément d'assurances (dommages subis aux chiens, accidents corporels, etc.) :

⇒ contactez directement TERRASSUR courtage par téléphone au **03.81.25.01.10** ou par mail à l'adresse terrassur@terrassur.fr

Plus de renseignement sur le site www.terrassur.com .

Chasse au sanglier dans les départements 57, 67 et 68

Le permis national est valable pour l'ensemble des espèces chassables (petit et grand gibier), sur l'ensemble du territoire national **à l'EXCEPTION des départements de droit local (57-67-68)** où tout chasseur devra s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier c'est-à-dire une « contribution sanglier droit local », pour chasser le sanglier dans ces trois départements.

Cette contribution sanglier droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements de droit local.

**Pour toute question, n'hésitez pas à nous consulter au 04.92.31.94.52 – validation.fdc04@chasseurdefrance.com
(lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 – 16h00 le vendredi)**